

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 15 Mai 2019

Le mercredi 15 Mai 2019 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 10 Mai 2019 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

-
Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, ODIARD Patrick, RITTER Michel, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : COHADE Christophe, MATARFI Karim, TOURAINE Jean-Louis, AUZIAS Anne,

Excusés : Mmes & MM : LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

-

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 15 mai 2019



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Nous avons le quorum, nous allons donc commencer notre Conseil d'arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2019

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

Monsieur AUZAL devant nous représenter dans une réunion, nous allons passer au rapport 30382 sur les illuminations.

2. 30382 – Illuminations 2018 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 26 853 euros

M. AUZAL.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit de voter le complément de subventions pour les associations de commerçants ayant participé aux illuminations de la ville de Lyon cet hiver. Ce complément de subventions est attribué en fonction du prix payé par l'association de commerçants et sur présentation de factures.

Pour le 8^{ème} arrondissement, il s'agit d'une somme de 750 € à compléter pour l'UCAM.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. Compte administratif de l'exercice 2018

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues.

Adoption du compte administratif, c'est-à-dire la manière dont nous avons exécuté le budget au cours de l'année 2018. Vous aurez vu que malheureusement l'annexe ne vous a pas été communiquée avec le dossier, mais nous en avons quelques exemplaires si vous le souhaitez.

Cette année, contrairement aux autres années où l'on est toujours sur des sommes un peu moindres, nous dégageons un excédent de 33 000 € qui est dû à un certain nombre de raisons objectives. Déjà nous n'avons pas eu d'élection et lors des élections on prend en charge notamment le buffet des deux tours auquel sont conviés les assesseurs, les secrétaires de mairie et les présidents. Même si la Ville nous en rembourse une partie, elle ne rembourse jamais la totalité, et là il y a donc eu des dépenses en moins, mais on avait déjà budgété moins cette année sur cette ligne.

On a eu surtout des excédents en matière de consommation d'énergie à hauteur de 16 000 €, en matière d'alimentation aussi et en matière de maintenance.

L'essentiel de ces sommes nous fait un excédent de 33 407 € qu'il vous sera proposé, dans la décision modificative qui suivra, de réaffecter sur divers postes, qu'il s'agisse de crèches, de locaux associatifs ou de locaux sportifs sur lesquels nous pourrions consommer ces derniers crédits.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce compte administratif.

M. LE MAIRE.- Je vais donc m'absenter quelques minutes et laisser la présidence à Mme Sylvie STEFANI JACOB puisque je ne dois pas être présent lors du vote de ce compte administratif.

(Sortie de Monsieur le Maire.)

Mme STEFANI JACOB.- Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? *(Non)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote à la majorité.

(Retour de Monsieur le Maire.)

4. Décision modificative n° 1 : Affectation des excédents de l'exercice 2018

M. TOURNEBIZE.- C'est la ventilation de l'excédent sur à la fois la mairie, des crèches, des locaux associatifs et des équipements sportifs.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole sur la ventilation de ces 33 407 € ? (*Non*) Je reconnais que cela fait beaucoup, mais nous n'allons pas les gaspiller.

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

5. 30284 – Programmation financière 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 287 000 euros

Mme STEFANI JACOB.- Concernant le 8^{ème} arrondissement, nous avons différentes structures pour lesquelles nous devons voter :

- Le Théâtre du Grabuge qui travaille sur le quartier Mermoz, avec l'opération Classe départ, qui va se faire après les vacances.

- Le festival Acordanse, pour la 11^{ème} année.

- La MJC Laënnec pour Cocotte-minute qui était un projet participatif autour de la création d'une web série qui cible les jeunes.

- La Compagnie « la parole de » qui fait un festival, Le printemps en poésie, chaque année, sur le quartier Langlet-Santy. Cela

s'est passé il y a deux semaines.

- Le Blöffique Théâtre sur Moulin à Vent, qui travaille dans une résidence artistique.

- La MJC Monplaisir, toujours sur Moulin à Vent, qui fait un festival de cinéma en plein air chaque été.

À savoir que ces projets rentrent dans la politique de la ville et aussi dans la programmation « Tout l'monde dehors ! » dont je vous parlerai un peu après.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. 30276 – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise convention territoriale 2015-2020 de Lyon pour un montant de 28 600 euros.

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise convention territoriale 2015-2020 de Lyon pour un montant total sur l'ensemble de l'agglomération de 28 600 euros.

Dans l'objectif de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'État ont constitué dans le cadre du contrat de ville des fonds réservés aux petites associations et collectifs d'habitants intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le Fonds Associatif Local (FAL) et le Fonds d'Initiatives Locales (FIL).

Les micro-projets proposés doivent viser :

- à encourager et faciliter les pratiques socio-éducatives, éco responsables, développées par des groupes et associations d'habitants ;

- à renouer ou développer les liens, et à favoriser l'ouverture entre les différentes cultures, à développer des réseaux de solidarité, de créativité ;

- l'émergence culturelle, festive, ludique, créative, sportive, pédagogique permettant la création d'événements dynamisants et valorisants pour les personnes et le quartier (formation, information, fêtes de quartier, sorties culturelles, sportives, location de petit matériel servant à la réalisation d'un projet...).

Ces deux fonds peuvent ainsi contribuer au démarrage d'une association, pour son ouverture aux habitants du quartier. Ils permettent une aide au financement d'une action et non une aide au fonctionnement courant de l'association.

Pour notre arrondissement, les associations concernées sont les suivantes :

- Vivre Ensemble, 1 rue Joseph Chalier, est une association qui favorise la rencontre entre les habitants et propose des découvertes culturelles. L'association travaille en lien étroit avec le centre social Mermoz et dernièrement avec le centre social Laënnec et la

MJC Laënnec. Elle propose des permanences hebdomadaires le mardi après-midi avec un objectif de discussion, de convivialité, d'information, de sensibilisation. Elle organise des temps conviviaux tout au long de l'année comme la fête des voisins, la fête de la musique, le chocolat chaud du 8 décembre, la soupe pour les personnes démunies du quartier, la fête d'Halloween.

Environ 500 personnes touchées sur l'année, 150 au moins sur les événements festifs, 20 à 25 personnes sur le temps des permanences et les sorties culturelles.

Elle organise aussi une pièce de théâtre régulièrement pour la Journée internationale des droits des femmes et elle est aussi à l'initiative de la Boîte à pain à Mermoz, action de sensibilisation pour la propreté et anti-gaspillage, en partenariat avec GrandLyon Habitat.

Attribution d'un montant de 2 500 €.

- Flous Furieux, 25 quai Saint-Vincent, création d'un collectif de photographes citoyens mêlant résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé Carré Sésame, habitant de la cité Albert Laurent ainsi que des partenaires professionnels et amateurs afin de se doter d'un outil d'expression, de se rencontrer, de découvrir le monde et d'être curieux. De 40 à 60 participants sont attendus pour ce projet.

- Association Albert Laurent, 156 rue Challemel Lacour, fête de l'hiver. Durant un après-midi, présenter aux habitants de la résidence Albert Laurent, petits et grands, des jeux, un spectacle d'équilibristes et une déambulation, un goûter, des boissons chaudes pour tous, sur un fond musical, afin d'offrir aux habitants un temps de rencontre, de partage et d'échange, encourager les habitants à créer un lien, à apprendre à se connaître et à vivre ensemble. Environ 300 personnes touchées.

- Association Albert Laurent, journée multisports au Clos Layat. Faire connaître les différentes associations sportives du quartier à l'aide de stands d'information, de démonstrations et d'initiations. Faire naître chez les habitants une envie de la pratique du sport. Environ 400 personnes attendues.

- Amicale Renouveau Pressensé, 17 avenue Francis de Pressensé. Cette association promeut un double objectif de défense des intérêts des locataires et de mieux vivre ensemble. Elle a fait le choix de s'affilier à la Confédération Nationale du Logement, qui lui propose conseils et appui. Elle finance une partie de son activité par la mise en œuvre d'événements sur le quartier (vide-greniers, loto), en tissant des liens avec les acteurs publics mais aussi privés du territoire. Elle prévoit la réalisation de plusieurs projets pour l'année 2019, vide-greniers, après-midi éducatives et sportives, d'ailleurs en lien régulièrement avec Lyon Basket Citoyen, une rencontre entre voisins ainsi qu'un loto. Nombre d'habitants concernés : environ 60 personnes par projet.

C'est vrai que le Renouveau Pressensé œuvre énormément dans ce quartier pour sensibiliser les habitants pour le mieux vivre ensemble.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour ce résumé.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. 30275 – Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) – Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 265 700 euros.

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre du contrat ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise qui définit la nouvelle stratégie prioritaire et qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habitat et de cadre de vie. Elle intègre également de nouveaux engagements sur les champs de la petite enfance, du sport, de l'économie sociale et solidaire.

Cette programmation 2019 s'inscrit dans ce cadre contractuel, mais dans un contexte caractérisé par de fortes contraintes sur les finances publiques locales, accentuées par la très forte diminution des financements de la Région au titre de la politique de la ville et une moindre lisibilité de l'évolution du niveau de l'engagement de l'État.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations financières des dispositifs thématiques et dans les conventions-cadres renouvelées pour la période 2015-2020 avec les centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture (MJC) et maisons de l'enfance, les crédits spécifiques du contrat de ville permettent également de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, c'est-à-dire des actions qui permettent :

- d'améliorer la vie quotidienne des habitants, dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité, au moyen de projets contribuant à améliorer le cadre de vie ;

- de renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, en proposant des actions permettant de faire vivre la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle ;

- de valoriser les quartiers et leurs habitants, à travers des projets contribuant à la dynamique de développement des quartiers, mais également à leur ouverture vers l'extérieur et leur intégration dans la ville ;

- de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles, et notamment les jeunes, en permettant d'améliorer l'accès aux droits et aux ressources numériques des services publics, en proposant des actions collectives complémentaires aux logiques d'accompagnement individuel, ainsi que par des actions facilitant l'apprentissage de la langue française.

Des associations ou des structures interviennent sur l'ensemble du territoire pour tout Lyon comme les Caisses des écoles, le Sport dans la Ville, etc.

Pour notre arrondissement :

- MJC Monplaisir, Espace des 4 vents : projet d'animation et de développement local au Moulin à Vent, Grand Trou, Petite Guille : animation de proximité et mise en œuvre du nouvel équipement associatif et du projet d'animation pour tous publics avec une priorité auprès des publics éloignés enfance, jeunesse et jeunes adultes 16-25 ans, pour un montant de 8 000 €.

- L'IFRA, pôle linguistique de proximité : actions de diagnostic, valorisation des acquis et orientation pour une meilleure maîtrise du français, pour un montant de 24 000 €.

- Emmaüs Connect : déploiement de l'accompagnement au plus près des publics fragiles et mise en relation des acteurs du numérique et de l'action sociale présents sur les quartiers prioritaires, pour un montant de 5 000 €.

- Escale Création, Coopérative Jeunesse de Services (CJS), Lyon 8^{ème}, pour un montant de 6 500 €.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 30332 – Arrondissements en fête – Subventions aux associations – Approbation de conventions types

Mme STEFANI JACOB.- Les associations du 8^{ème} concernées sont :

- Le Comité des fêtes de Monplaisir ; la fête de quartier se tiendra le 22 juin, le programme est en cours de finalisation mais il y aura bien sûr un concert le soir et l'habituel vide-grenier. Le soutien est de 2 000 €.

- La SELGT organise une fête du vent le 15 juin, dont le programme est également en cours de finalisation, mais elle sera faite cette année en collaboration avec l'espace des 4 vents (musique, bal, flashmob...). La Ville souhaite soutenir cet événement à hauteur de 1 000 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de précision ? *(Non)*

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**9. 30331 – Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2019 –
Approbation de conventions types**

Mme STEFANI JACOB.- « Tout l'monde dehors ! » commence le 21 juin avec la fête de la musique et cela continuera le 12 juillet aux États-Unis avec le feu d'artifice. Comme chaque année il y aura L'été en cinémascope sur la place Ambroise Courtois, qui est soutenu par l'Institut Lumière.

Il y aura différents spectacles. Cette année on va découvrir un nouveau jardin dans le 8^{ème}, le jardin Antoine Perrin dans lequel on pourra voir différentes animations, comme celle du CID – Collectif Interdisciplinaire, « Qui a tué le grand méchant loup ? » pour les enfants, il y aura aussi le Collectif Yggdrasil qui est une compagnie de théâtre qui s'est nouvellement installée dans l'arrondissement, qui fera un spectacle. Il y aura des spectacles place Ambroise Courtois et aux États-Unis.

Les différents montants sont indiqués dans la délibération pour les uns et pour les autres.

Si ces modalités vous conviennent, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. 30229 – Attribution de subventions de fonctionnement à 14 écoles de musique pour un montant global de 54 300 euros – Enveloppes « fonctionnement école de musique » et « Casino »

Mme STEFANI JACOB.- Pour l'école de musique Guy Candeloro, qui est située place général André, groupe scolaire Jean Macé, qui existe depuis 1992 et est vraiment très active, en tout cas toujours prête à venir soutenir la mairie quand on en a besoin, la subvention qu'ils avaient eue l'année dernière était de 3 000 € et on propose cette année 3 500 €.

Il y a aussi l'Harmonie Montchat Monplaisir, pour une subvention de 2 000 € et l'Union Musicale Lyon Guillotière – États-Unis, située à l'espace des 4 vents, à qui on propose une subvention de 2 500 €.

Si ces modalités vous conviennent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. 30296 – Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations pour un montant global de 65 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – Approbation d'une convention cadre

Mme STEFANI JACOB.- Pour le 8^{ème} arrondissement :

- La compagnie Acte, rue Des Hériveaux, qui travaille actuellement sur un nouveau projet qui est co-créé par Annick Charlot, sa directrice et l'association AADN, et qui va aussi participer à la

Capitale Européenne de la Culture à Plovdiv. En 2018 ils avaient eu une subvention de 15 000 € que l'on propose de reconduire pour 2019.

- La compagnie Propos, rue Leynaud, qui fait beaucoup de créations et aussi pas mal de travail de sensibilisation à la danse contemporaine, avec des actions culturelles et artistiques. La convention propose une subvention de 40 000 €, contre 41 000 € l'année dernière.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. 30285 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019, pour un montant total de 71 400 euros

Mme STEFANI JACOB.- La Ville de Lyon, on le sait et je le dis en présence de Mme RABATEL, est engagée dans une politique très forte en faveur de l'égalité et se mobilise aux côtés des personnes confrontées au handicap pour leur permettre de mener la vie la plus autonome possible.

Dans ce cadre, de nombreuses associations sont concernées puisqu'elles s'impliquent dans une dynamique de partenariat avec la Ville de Lyon.

Sur le 8^{ème} arrondissement, nous avons :

- l'ACAL – Association Culture Arts et Loisirs, rencontres et échanges entre sourds, on les connaît bien, on les expose régulièrement en mairie du 8^{ème}, montant proposé de 500 €,

- l'ALDSM, accompagnement des devenus sourds et malentendants, pour 1 200 €,

- la Compagnie On – Off, qui fait des créations et de l'accompagnement théâtral et artistique en langage des signes, pour 2 000 €,

- le NTH8, nouveau théâtre du 8^{ème}, qui fait un « Parcours culturel pour les spectateurs sourds » et en particulier un festival « Regards d'avril », qui est uniquement dédié à ces personnes-là, pour 2 000 €,

- Ludiversité, qui est à Mermoz, qui fait des animations et des jeux adaptés pour les personnes en situation de différence, sensibilisation aux handicaps par le biais de jeux et d'animations festives, pour 1 000 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. 30371 – Cession de matériel inutilisé – Vente en ligne de matériels divers

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le cadre d'une délibération de 2018, il est prévu que lorsque la Ville décide l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers excédant 4 600 euros, il faut une délibération municipale.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur des cessions qui sont proposées à la vente aux enchères d'un certain nombre de matériels, que je ne vais pas détailler parce que ce n'est pas ce qui nous concerne le plus. Nous sommes, nous, concernés par la halle bouliste qui se trouvait avenue Général Frère sur le site de la Maison du peuple. La mairie de Corbas s'est portée acquéreur de cette halle démontable, pour un montant de 49 350 €.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver l'ensemble de ces aliénations.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. 30367 – Dispositif d'accès au droit territorialisé – Convention annuelle « mixte » avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Inutile de revenir sur la volonté politique en faveur de l'égalité globale de la Ville de Lyon qui n'est plus à démontrer.

Il vous est proposé de donner votre accord pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 22 500 € par la Ville de Lyon à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon pour soutenir l'action de fonctionnement du dispositif d'accès au droit territorialisé.

En effet, l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, dont le siège est situé 176 rue de Créqui à Lyon 3ème, concourt au service public de la justice et met, notamment, tout en œuvre pour offrir aux justiciables les services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la Justice.

Ainsi, il organise des consultations généralistes ou thématiques au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats et des Maisons de justice et du droit (MJD). Ces actions représentent, pour l'Ordre des avocats, un coût de 352 400 € pour 2019.

Pour renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, l'Ordre des avocats propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de justice et du droit (MJD) sont le relais.

Il est à noter qu'en 2018 un « Guide d'accès au droit » a notamment été produit. Il recense, dans un document unique, tous les services d'accès au droit offerts à nos concitoyens sur le territoire lyonnais.

La Ville de Lyon participera cette année à la « 2^{ème} journée nationale de l'accès au droit », le vendredi 24 mai 2019, aux côtés des membres du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon et du Défenseur des droits. Un « Village de l'accès au droit » à ciel ouvert se matérialisera place Antonin Poncet de 12h à 17h. Il permettra de rencontrer les nombreux acteurs du droit (avocats, notaires, conciliateurs, juristes, délégués du Défenseur des droits,...) qui œuvrent sur Lyon.

Je vous propose mes chers collègues de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Madame TAZDAIT.

Mme TAZDAIT.- Je voulais juste insister sur le fait que nous avons publié le premier « Guide d'accès au droit » de la Ville de Lyon, qui se trouve dans nos guichets. Je vous invite à le diffuser amplement parce que c'est vraiment un outil indispensable, qui répertorie toutes nos permanences accessibles gratuitement pour les personnes qui en ont besoin.

Ces permanences d'avocats existent depuis des années, on a renforcé le dispositif en regroupant deux conventions pour faire plus d'efficacité, plus de lisibilité et nos partenaires au Barreau, au tribunal, les Maisons de justice, jouent le jeu dans ce réseau territorial que l'on va configurer de manière plus efficace et donner plus de visibilité à nos guichets d'arrondissement.

Diffusez le fait que l'on a des permanences d'avocats gratuites accessibles dans nos guichets publics, Maisons de justice, arrondissements. Les cibles que l'on veut toucher ne sont pas toujours informées donc je vous invite à diffuser l'information. Il y a des guides dans toutes les mairies, n'hésitez pas à en demander à la Mission égalité ou à la Ville. On peut aussi les diffuser auprès des particuliers qui en auraient l'utilité.

C'est la deuxième année que l'on fait une « journée nationale d'accès au droit ». La Ville de Lyon s'y engage pour la première fois. Le tribunal, le Barreau, le défenseur des droits et tous nos partenaires associatifs sont de la partie et on vous invite largement à aller les rencontrer le 24 mai, place Antonin Poncet, de 12 heures à 17 heures. Ce sont beaucoup de professionnels qui se mobilisent et il est

heureux que nos acteurs du droit sur la Ville de Lyon soient aussi engagés et mobilisés donc c'est important aussi de leur apporter un peu de reconnaissance. C'est ce que l'on fait dans ce réseau territorial que l'on veut configurer de manière plus efficace.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. 30329 – Production du logement social – Autorisation de signature des conventions d'attribution de subvention et d'un avenant à une convention d'attribution de subvention – Adaptation du montant de l'opération 60059005 – Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous avons déjà eu à nous prononcer sur ce dossier qui concerne le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Subvention du logement social ».

Face à l'attractivité de son territoire, la politique de la Ville de Lyon accorde des participations financières aux organismes HLM et associations habilitées, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux. Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre.

Il vous est aujourd'hui proposé d'accorder de nouvelles subventions pour :

- 45 opérations d'acquisition-amélioration, de construction neuve ou en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) comptant 746 logements dont :

- 422 logements financés en PLUS ;

- 324 logements financés en PLAI.

Ces opérations subventionnées par la Ville de Lyon feront l'objet d'une convention bipartite entre le maître d'ouvrage et la Ville de Lyon. Ces subventions d'un montant total de 3 320 473 € sur l'ensemble du territoire, accordées par la Ville de Lyon pour la production de logement social, sont des subventions d'équilibre.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par 9 programmes :

- 283-287 avenue Berthelot par Alliade Habitat pour 12 logements, 8 en PLUS et 4 en PLAI, pour un montant total de 75 642 €,

- 8 rue Jules Valensaut par Alliade Habitat pour 11 logements, 8 en PLUS et 3 en PLAI, pour un montant total de 63 764 €,

- 35-43 avenue Francis de Pressensé par Alliade Habitat pour 14 logements, 9 en PLUS et 5 en PLAI, pour un montant total de 77 224 €,

- PUP St Vincent de Paul par Alliade Habitat pour 41 logements, 30 en PLUS et 11 en PLAI, pour 215 243 €,

- PUP Moteur Patay par CDC Habitat pour 35 logements, 24 en PLUS et 11 en PLAI, pour un montant total de 208 102 €,

- PUP Patay - bât B par Grand Lyon Habitat pour 37 logements, 27 en PLUS et 10 en PLAI, pour un montant total de 226 564 €,

- PUP Patay - bât D3 par Grand Lyon Habitat pour 25 logements, 17 en PLUS et 8 en PLAI, pour 164 682 €,

- 55 rue Pierre Delore par Habitat et Humanisme pour 1 logement en PLAI, pour 10 000 €,

- 92 rue de Montagny par Habitat et Humanisme pour 1 logement en PLAI pour 10 000 €.

Je vous propose d'adopter favorablement ce rapport. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Si j'en juge par les renseignements qui nous proviennent du Conseil municipal et également de notre Conseil, le 8^{ème} arrondissement fait largement le plein et dépasse les nécessités légales qui lui sont imposées. Pour ne pas aller plus loin dans mes propos, je dirais que c'est peut-être un peu aux autres arrondissements maintenant de faire des efforts.

M. LE MAIRE.- Que Dieu vous entende mon fils !

D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

16. 30227 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 918 885,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 38 logements PLAI située 22 bis, rue Antoine Lumière à Lyon 8^{ème}
17. 30194 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 724 464,00 euros relatifs à une opération de construction de 55 logements PLS située 22 bis, rue Antoine Lumière à Lyon 8^{ème}

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

La SAHLM Vilogia nous sollicite pour deux garanties d'emprunts à hauteur de 15 %, l'une pour souscrire deux emprunts d'un montant total de 2 918 885,00 € afin de réaliser une opération en VEFA de 38 logements en PLAI située 22 bis, rue Antoine Lumière, surface habitable prévisionnelle de 1 108 m², l'autre pour souscrire deux emprunts d'un montant total de 3 724 464,00 € afin de réaliser une opération de construction de 55 logements en PLS, toujours au 22 bis, rue Antoine Lumière, surface habitable prévisionnelle de 2 819 m².

En contrepartie de ces garanties, Vilogia s'engage à réserver 3 % de surface habitable en faveur de la Ville de Lyon.

Je vous remercie de voter favorablement ces rapports.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ces dossiers ? *(Non)*

Je les mets aux voix.

Pour le 30227, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Pour le 30194, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

18. 30323 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Milo's Club Lyon 8

M. LE MAIRE.- M. MATARFI s'est excusé au dernier moment. Il avait un dossier sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Milo's Club. C'est un club qui vient de s'installer vers la piscine de Mermoz. C'est un club assez jeune qui fait de la lutte et du self-défense.

La Ville de Lyon attribue une subvention de 2 000 € à ce club pour entrer un peu dans ses murs et continuer l'action car malgré le fait qu'il soit assez jeune, il a de très bons résultats au niveau national.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie pour M. MATARFI et pour le Milo's.

19. 30393 – Lyon 8^{ème} – Avenant au bail emphytéotique au profit du syndicat des copropriétaires du terrain situé 75 à 89 avenue Paul Santy – EI 08056 – N° d'inventaire 08056 T 001

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville de Lyon a mis à disposition par bail emphytéotique au profit de la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) un terrain de 7 650 m² situé au 75-89 avenue Paul Santy. Ce bail, signé les 20 avril et 26 mai 1983, a été consenti pour une durée de 55 ans, moyennant un loyer annuel de 40 133 € et la réalisation de 81 logements, 9 commerces, une supérette, et 2 parkings.

Un état descriptif de division fut établi à la demande de la SACVL le 4 octobre 1983, lui permettant de céder les commerces, dont la supérette. Le syndicat des copropriétaires s'est donc substitué au bailleur social en tant qu'emphytéote. L'ensemble immobilier a été placé sous le régime de la copropriété, dont plus de 80 % sont détenus par la SACVL.

Début 2019, la SACVL est devenue propriétaire du local « supérette », anciennement « Aldi », en vue de réaliser une maison médicale et on peut s'en féliciter compte tenu des déserts médicaux que l'on rencontre, y compris en ville. Cette opération, estimée à 1 100 000 € HT, permettra d'accueillir des professionnels de la santé (médecins, infirmiers, magasin de matériel médical, pharmacie). Afin de financer les travaux de transformation des lieux, la SACVL doit contracter un emprunt d'une durée de 25 ans. En conséquence, le syndicat des copropriétaires a sollicité la prolongation du bail initial d'une durée de 5 ans, portant ainsi son échéance au 25 mai 2043.

France Domaine, saisi sur ces nouvelles modalités a préconisé une augmentation du loyer de 12 367 €. Compte tenu de l'intérêt général de l'opération, il est proposé d'approuver la signature d'un avenant au bail permettant l'augmentation de sa durée sans modification du montant du loyer.

Je vous propose de voter ce rapport sans augmentation de loyer et avec prolongation de l'avenant du bail emphytéotique.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Ce sera notre 4^{ème} maison de santé sur le 8^{ème} arrondissement.

20. 30344 – EI 08031 – MJC Laënnec Mermoz – rénovation partielle du bâtiment (Salle Genton) – Lancement de l'opération n° 08031002 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00001

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La MJC Laënnec Mermoz, située 21 rue Genton à Lyon 8ème, est un bâtiment public de 1 780 m2 construit dans les années 80, qui accueille des salles de réunions et activités, une salle polyvalente, une salle de danse et une salle de spectacle intégrée, dénommée la salle Genton.

Les travaux projetés concernent la salle Genton afin d'en améliorer son fonctionnement et l'accueil du public en situation de handicap. Ils porteront principalement sur :

- le remplacement des gradins mobiles,
- la mise en œuvre d'une passerelle scénique,
- le remplacement d'une centrale de traitement d'air,
- la mise en accessibilité et en conformité incendie.

Le montant total des travaux est estimé à 172 000 €. Les travaux débuteront en juin 2019.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- C'est une bonne nouvelle pour la MJC Laënnec qui attendait ces travaux depuis un certain nombre d'années. Cela va lui permettre notamment de consolider et d'améliorer la programmation sur la salle Genton et également de pouvoir travailler en réseau demain avec le futur centre social sur le site de la Maison du peuple, mais aussi de pouvoir travailler avec le centre social Laënnec et de pouvoir redéfinir complètement notre offre d'éducation populaire sur le secteur.

Ce sont des travaux qui étaient attendus depuis un certain nombre d'années, dont la MJC a besoin et qui permettront demain un nouveau développement de la salle Genton.

Je voudrais également remercier Mme RABATEL dans cette action, mais également dans le cadre de sa délégation des travaux au titre de l'accessibilité qui sont extrêmement importants pour cette MJC, qui d'ailleurs dans quelques jours va fêter ses 60 ans, et Mme GAY qui a redoublé d'efforts pour nous permettre de mettre en œuvre cette opération au titre de l'immobilier et de la construction, sans oublier un soutien de la mairie d'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non)

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. 30246 – Mutualisation des postes de police des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements et relocalisation d'associations – rue Boyer Lyon 7^{ème} – Opération n° 07039002 – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 – Programme n° 00018

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons voté en fin d'année 2018 le lancement de l'opération pour un montant de 900 000 €.

Ce projet, qui porte sur la relocalisation des postes de police P7 et P8 ainsi que d'associations actuellement localisées impasse des Chalets, nécessite une restructuration complète des 2 niveaux du bâtiment.

Les sondages réalisés sur les planchers existants du R+1, lors des études de la phase PRO/DCE, ont démontré leur faible capacité de portance et la nécessité de procéder à leur renforcement afin de satisfaire le nouvel aménagement et garantir la sécurité des occupants.

Par ailleurs, les diagnostics de repérage effectués dans le bâtiment ont confirmé la présence d'amiante sur les mastics vitriers des fenêtres, les plafonds et les conduits de ventilation, impliquant un désamiantage.

En conséquence, il convient de porter le montant global de l'opération à 1 120 000 € contre les 900 000 € prévus et votés en novembre 2018.

Je vous propose de voter ce rapport et surtout l'augmentation de l'enveloppe de 900 000 € à 1 120 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. 30264 – Programmation 2019 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 179 926 € à 14 associations agissant dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, stratégie qui constitue le programme de travail du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance).

Ce CLSPD s'est doté des priorités suivantes pour 2019 :

- la prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12/25 ans exposés à la délinquance,
- la prévention de la récidive,
- les actions de prévention en milieu scolaire,
- la médiation sociale et citoyenne,
- l'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes,
- la justice de proximité et l'accès au droit.

Concernant la médiation scolaire, dans le 8^{ème} arrondissement, deux structures participent à cette action : AMELY avec le collège Grignard et ALTM avec le collège Longchambon et les écoles primaires Giono et Fournier.

Le 11 juin prochain, mon collègue Franck LEVY et moi-même, nous allons remettre des diplômes aux élèves de l'école Giono qui ont suivi une formation de médiateur par les pairs, en présence de leurs parents, de leurs professeurs et de l'Inspecteur d'académie.

Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable à ces subventions.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. 30282 – Programmation financière 2019 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 677 432 euros

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le territoire lyonnais confirme son dynamisme dans un contexte général de croissance, mais malheureusement cette dynamique ne se traduit pas pour tous par un accès à l'emploi durable, notamment pour les jeunes.

À fin 2018, la ville de Lyon comptait 48 782 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, toutes catégories confondues, contre 48 168 à fin 2017. La demande d'emploi enregistrée en 2018 une hausse modérée et plus faible qu'en 2017 (+ 1,3 % à Lyon et + 0,3 % dans la région contre - 0,3 % environ en France métropolitaine).

La part des publics habitant les quartiers relevant de la politique de la ville reste surreprésentée dans la population des personnes en situation de chômage. Et les personnes de 50 ans et plus subissent à nouveau une plus forte augmentation de la demande d'emploi que les autres tranches d'âge, à hauteur de + 3,6 %.

J'ai quelques chiffres pour le 8^{ème} arrondissement. Fin 2018, Pôle Emploi comptabilisait 8 260 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, toutes catégories confondues, soit une évolution de 3,6 % sur un an. Parmi ces demandeurs d'emploi, 5 031 se trouvaient dans la catégorie A, personnes sans emploi. Parmi ces personnes, 48 % étaient des femmes, 40 % des demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un

an), 13 % étaient des moins de 25 ans et 19 % étaient des 50 ans et plus.

En ce qui concerne les quartiers prioritaires, sur États-Unis Langlet-Santy on avait 1 784 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, dont 38 % étaient des demandeurs d'emploi longue durée, sur Mermoz, 436 inscrits, 33 % étaient demandeurs d'emploi longue durée et sur Moulin à Vent, 218 inscrits dont 33 % de demandeurs d'emploi longue durée.

Je vous rappelle que par délibération du Conseil municipal du 28 mai 2018, vous avez autorisé la signature de l'avenant modificatif n° 4 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) précédemment dénommé Maison Lyon pour l'emploi (MLPE) et désormais intitulé Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE).

Pour conduire sa politique en matière d'emploi, la Ville de Lyon s'appuie sur cette Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et la Mission locale car la synergie de ces deux structures est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public.

Cette MMIE est opérationnelle depuis janvier et a pour objet de participer aux dispositifs d'insertion, aux actions d'intérêt général relevant de l'insertion et de l'emploi au bénéfice de tous publics en difficulté sur le territoire de compétence de la Métropole de Lyon qui constitue son territoire d'intervention.

La programmation emploi – insertion qui vous est présentée contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en place d'actions en cohérence et en complémentarité avec les services proposés par la MMIE et la Mission locale de Lyon.

Les opérations proposées pour la programmation 2019 se déclinent autour de 4 axes :

- L'accueil-orientation/diagnostic
- La mise en situation de travail
- La formation et l'accès à l'emploi
- Des actions complémentaires.

Pour le 8^{ème} arrondissement, pour l'axe accueil, je vous propose d'attribuer une subvention de 12 500 € à la structure IDEO (Initiatives pour le développement d'emplois et d'orientations), située au 14, rue de Narvik, pour sa permanence emploi au sein du quartier des États-Unis.

Pour l'axe mise en situation de travail, je vous propose d'attribuer une subvention de 10 000 € toujours à IDEO pour son action atelier chantier d'insertion, ACI Fil en Forme.

Dans cette même thématique, je vous propose d'attribuer une subvention de 19 600 € à la Régie de quartier Euréqua, située au 2, rue Joseph Chalier, pour son atelier chantier d'insertion, ACI Zig Zag.

Toujours pour la Régie de quartier Euréqua, pour son action atelier chantier d'insertion, ACI Rénovation du bâtiment, je vous propose d'attribuer une subvention de 6 000 €, pour son action réussir l'insertion professionnelle durable, une subvention de 18 952 €.

Il y a d'autres actions concernant la formation et l'accès à l'emploi, mais qui concernent tout Lyon.

Enfin, pour les actions complémentaires je vous propose d'attribuer une subvention de 9 360 € au CIDFF du Rhône pour son action Diagnostic vie personnelle et familiale et, toujours pour cette structure, une subvention de 12 500 € pour son action Femme/Mère, le choix de l'emploi.

Je vous rappelle que pour 2018 le montant de la subvention attribuée était de 674 964 € et je vous propose pour cette année d'attribuer une subvention de fonctionnement à ces différentes structures pour un montant de 677 342 €.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous remercie de bien vouloir l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. 30370 – Renouvellement de conventions cadres, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Approbation des conventions et d'un contrat

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est une délibération que l'on a l'habitude d'évoquer. Il s'agit aujourd'hui de renouveler les conventions cadres et les conventions d'occupation temporaire qui arrivent à échéance.

Dans le 8^{ème}, nous sommes concernés par trois associations : AGDS, Mutualité Française du Rhône et Pom'Cannelle de la SLEA.

Je vous laisserai prendre connaissance des montants des valeurs locatives, ainsi que de la première tranche des subventions.

Il vous est donc demandé d'approuver ces renouvellements. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Non)

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

25. 30283 – Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros

M. HEURTREY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit de subventions de fonctionnement aux structures qui animent les nombreux jardins partagés du 8^{ème}. Cette année, il est proposé des subventions à hauteur de 27 600 €, en augmentation substantielle par rapport à l'année précédente.

Nous avons la chance dans le 8^{ème} d'avoir un réseau dense et dynamique de jardins. Ces jardins c'est bon pour l'environnement, c'est bon pour la biodiversité et c'est également bon pour la cohésion sociale. D'ailleurs les subventions qui sont allouées sont à cheval sur deux délégations, Développement durable et Politique de la Ville.

On peut souligner dans ce rapport l'arrivée d'un petit nouveau dans le quartier Grand Trou – Moulin à Vent – Petite Guille, le nouveau jardin partagé « Le début des haricots », qui est un jardin porté par la SELGT et les Aromes du 8^{ème}, et également le soutien au projet « é.clos » qui est porté par la MJC Laënnec dans le quartier Mermoz nord.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Une petite information : le 8 juin prochain, il y aura un

événement national, le rendez-vous au jardin, qui se déclinera localement et ce sera l'occasion de découvrir les jardins du 8^{ème} qui seront ouverts à cette occasion.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?
Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Simplement pour se féliciter du nombre de jardins partagés que l'on trouve maintenant sur le 8^{ème} arrondissement. C'est vrai que depuis quelques années, le phénomène s'amplifie de façon très importante ce qui montre la volonté de nos concitoyens à prendre en main leur destin par rapport à tout ce qui est alimentaire, les déchets, etc. Je me souviens de la création du jardin Le Pré Sensé il y a quelques années, qui était un des premiers qui était créé dans notre ville et en particulier dans le 8^{ème} arrondissement. Depuis, les exemples ont mûri et disposent maintenant d'un accompagnement bien plus important qu'il n'existait alors. On installe maintenant systématiquement des composteurs dans tous les jardins, avec un accompagnement technique qui permet aux gens de se débrouiller et d'être autonomes assez rapidement, alors qu'autrefois c'était un peu la débrouille qui régnait.

Ces jardins, surtout dans notre arrondissement, comme l'a rappelé M. HEURTREY, créent une grande richesse au niveau des échanges de populations. Je discutais récemment avec une personne qui fait partie du jardin Le début des haricots, je lui demandais ce qui lui plaisait dans ce jardin et elle m'a dit que c'était le partage, la connaissance mutuelle entre des gens d'horizons culturels très divers, qui vont pouvoir partager, échanger leurs points de vue, entre ceux qui sont adeptes du bêchage traditionnel et ceux qui sont du côté de la permaculture.

On a donc une mixité et je crois qu'en cette période où le repli sur soi est un risque qui se présente devant nous dans les prochaines échéances, de telles initiatives ont une importance extrêmement grande pour permettre à nos concitoyens dans les quartiers de prendre leur destin en main et de vivre ensemble avec compréhension et bienveillance.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non) Il faut bien préciser que ce sont des jardins sans glyphosate, c'est important.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

26. 30411 – Modification au règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs « Divertisport »

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le règlement du dispositif « Divertisport » qui est encadré dans le cadre d'un autre dispositif qui s'appelle les centres de loisirs sans hébergement datait de 2009. Aujourd'hui il s'agit de le toiletter en prévoyant notamment des mesures particulières liées à la restauration, la participation des familles et les éventuels remboursements.

Je vous propose de prendre en compte ces modifications de règlement et de l'approuver. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

27. 30279 – Programmation financière 2019 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282 573 euros

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Dans le cadre du temps de l'enfant, il y a trois temps : le temps périscolaire, le temps scolaire et le temps extrascolaire, c'est-à-dire le mercredi et les vacances.

Aujourd'hui il s'agit donc d'examiner cette programmation extrascolaire qui se déroule sur l'année civile, à travers un soutien au centre social Langlet Santy sur les opérations tickets sport culture, l'ACEPP pour les actions de proximité parents/enfants sur le quartier des États-Unis, Arts et développement à travers des ateliers de peinture, Action Basket Citoyen en complément de ce que nous avons évoqué tout à l'heure, notamment sur l'école Charles Péguy et le Comité du Rhône Handisport pour les actions Handi-enfants notamment pour les enfants de l'école Édouard Herriot.

À noter également un certain nombre d'actions portées par l'ACEPP sur les lieux accueil parents sur tout l'arrondissement, qui figurent en dernière page du rapport, et les opérations portées par Une Souris Verte qui concernent également des enfants de notre arrondissement. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

28. 30277 – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 27 500 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse – Exercice 2019

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer un certain nombre d'aides à des associations qui concernent les jeunes de notre arrondissement, les Éclaireurs et Éclaireuses de France, 1 500 €, et le groupe Ghandi qui est également situé dans le 8^{ème} arrondissement, pour un montant de 5 000 €.

À noter également d'autres opérations :

- le Festival du Film Jeune de Lyon qui va se dérouler du 13 au 28 septembre 2019 et qui est porté par l'association LYF domiciliée à l'université Lyon 3,

- Unis-Cité qui met en place des opérations de service civique notamment pour des jeunes des quartiers des États-Unis et Mermoz,

- le CRIJ qui met en place un dispositif qui s'appelle Les promeneurs du net, afin d'assurer une présence éducative sur les réseaux sociaux,

- l'association Osons Ici et Maintenant qui met en place des parcours innovants pour la jeunesse, avec des actions liées à des appels à projets sur les thématiques notamment d'éco-citoyenneté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non)

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

29. 30273 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 41 600 euros

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La Ville de Lyon gère pour le compte de l'État le dispositif « Ville Vie Vacances » qui est un dispositif d'accompagnement des associations d'éducation populaire notamment pour les 11-16 ans et les 17-20 ans, mais surtout pour les jeunes qui sont mineurs.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par le centre social Laënnec, le centre social Langlet Santy, la MJC Monplaisir pour le dispositif « On est en vacances » et la Sauvegarde pour les actions spécifiques et partenariales pour les jeunes de notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

30. 30262 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2019 pour un montant total de 55 330 euros

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Dans la continuité du rapport exposé par M. PEREZ, nous avons les actions dites de chantiers qui s'adressent à des jeunes et des associations d'éducation populaire qui travaillent en lien avec le Conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance. On a parlé juste auparavant du dispositif « Ville Vie Vacances », un autre dispositif qui est issu des chantiers permet de mettre en place des actions d'éducation populaire auprès des jeunes de notre arrondissement.

Pour le 8^{ème} arrondissement, il s'agit donc d'accompagner la MJC Laënnec Mermoz, le centre social Langlet Santy pour des chantiers loisirs, la MJC Laënnec sur un autre chantier qui est à l'année pour un chantier é Clos et Verger Prenez Racines, la MJC Monplaisir sur des chantiers qui auront lieu à travers l'espace des 4 vents sur la résidence Albert Laurent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ? *(Non)*

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Y a-t-il des questions diverses ? Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme chaque année en période estivale ou à l'approche de la période estivale, a lieu la Convergence Vélo au niveau de la métropole de Lyon. Cette année, et c'est la nouveauté, cela se passe début juin, l'idée de la Maison du vélo, association organisatrice, étant que cela devienne un événement ritualisé le 1^{er} dimanche de juin chaque année, plutôt que de devoir chercher une date et des disponibilités, parfois avec difficulté, à l'automne, en espérant aussi bien sûr avoir un

temps plus agréable pour cela.

C'est sans doute la 8^{ème} fois que j'en parle pour le 8^{ème} arrondissement puisque notre arrondissement, faut-il le rappeler, avec le 3^{ème} et le 7^{ème}, était à l'origine de cette manifestation, donc saluons la perspicacité de mes collègues François CHEVALIER et Sarah PEILLON, qui étaient à l'époque avec moi à l'initiative de cet événement.

Je passe maintenant sur le nombre de communes qui s'associent à la Convergence Vélo. On attend, si le temps est favorable, un cortège de 3 000 cyclistes. Cette année c'est un peu particulier, on va retourner à un parcours qui se passera le matin, donc rendez-vous le dimanche 2 juin dès 10 heures, mais pour un départ à 11 heures, devant la mairie du 8^{ème} arrondissement.

Ensuite, on rejoindra nos amis de Vénissieux sur un point de rendez-vous qui sera situé devant l'école Olympe de Gougues et nous rejoindrons la place Bellecour qui sera le lieu de la convergence. Là, il y aura un goûter offert, différents ateliers, une bourse aux vélos, un parcours de maniabilité, différentes animations autour de la petite reine.

À 14 heures, il y aura une grande boucle à vélo qui se passera sur les berges du Rhône, le tube mode doux de la Croix Rousse, les rives de Saône, pour revenir sur la place Bellecour pour un moment festif.

Comme le 8^{ème} est un peu à l'initiative de cet événement, faisons en sorte que notre cortège soit digne de l'événement et donc je vous attends très nombreux devant la mairie pour un départ à partir de 11 heures, mais bien sûr on peut procéder aux différents réglages avant.

Merci.

M. LE MAIRE.- Et n'oubliez pas votre casque et votre gilet jaune.

M. ODIARD.- Une précision parce qu'il y a un *dress code* pour cette balade à vélo, ce n'est pas le jaune pour notre secteur, c'est le blanc.

M. LE MAIRE.- Madame GAY demande si les trottinettes sont admises.

Je n'ai pas souvent l'habitude de le dire, mais c'est vrai que parmi nos élus nous avons Patrick ODIARD qui va travailler à vélo et comme il va à Fourvière tous les jours, je suis toujours un peu admiratif quand il monte Choulans.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? (*Non*)

Je vous remercie pour votre participation et je vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 18.)